

BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020



INTRODUCTION

Le budget primitif 2020 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 10 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2020 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement.

I. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre à 9 170 389,93 € en recettes pour 8 230 809,52 € en dépenses.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 597 126,13 €	5 925 049,84 €	854 492,11 €	1 314 554,78 €	6 451 618,24 €	7 239 604,62 €
Opérations d'ordre	1 038 415,11 €	60 491,40 €	160 491,40 €	1 138 415,11 €	1 198 906,51 €	1 198 906,51 €
Opérations de l'exercice	6 635 541,24 €	5 985 541,24 €	1 014 983,51 €	2 452 969,89 €	7 650 524,75 €	8 438 511,13 €
Résultats reportés		650 000,00 €	324 814,14 €		324 814,14 €	650 000,00 €
RAR 2019			255 470,63 €	81 878,80 €	255 470,63 €	81 878,80 €
Total du budget	6 635 541,24 €	6 635 541,24 €	1 595 268,28 €	2 534 848,69 €	8 230 809,52 €	9 170 389,93 €
<i>Budget primitif 2019 (pour mémoire)</i>	<i>6 411 744,41 €</i>	<i>6 411 744,41 €</i>	<i>2 756 158,26 €</i>	<i>2 756 158,26 €</i>	<i>9 167 902,67 €</i>	<i>9 167 902,67 €</i>

Le volume global du budget primitif 2020 reste stable en recettes mais se contracte de 10,22 % en dépenses par rapport au budget 2019, constituant un budget de transition entre deux mandats. A ce stade et dans ce cadre, le budget primitif 2020 n'affiche pas de nouvelles opérations d'équipement à l'exception des interventions rendues nécessaires au maintien en bon état du patrimoine communal. La prochaine équipe nouvellement élue aura ainsi tout le loisir de reconfigurer le budget, par décision modificative, pour y intégrer son programme de mandat.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2020, un montant de 5 597 126 €, contre 5 512 683 € au budget primitif 2019, soit une progression de 1,53 %, en raison principalement d'une dotation plus conséquente du chapitre des dépenses imprévues, destinée à faciliter l'ajustement ultérieur du budget. Sans cette dotation complémentaire, le budget progresserait de seulement 0,48 %, à un niveau bien inférieur à l'inflation prévisionnelle et à l'objectif d'évolution de la dépense publique locale.

Compte	Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 284 162 €	1 138 076 €	1 279 270 €	- 4 893 €	-0,4%
60	Achats	640 874 €	568 618 €	532 682 €	108 192 €	-16,9%
61	Services extérieurs	430 878 €	371 146 €	497 898 €	67 020 €	15,6%
62	Autres services extérieurs	196 410 €	183 392 €	232 690 €	36 280 €	18,5%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 000 €	14 920 €	16 000 €	- €	0,0%
012	Charges de personnel	3 222 266 €	3 130 823 €	3 301 613 €	79 347 €	2,5%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	77 661 €	73 006 €	72 817 €	4 844 €	-6,2%
64	Charges de personnel	3 144 605 €	3 057 817 €	3 228 796 €	84 191 €	2,7%
65	Autres charges de gestion courante	637 434 €	582 340 €	646 526 €	9 091 €	1,4%
653	Indemnités et frais des élus	114 395 €	113 483 €	115 866 €	1 472 €	1,3%
6554	Participations (Crèche Frimousse)	107 000 €	106 999 €	107 000 €	- €	0,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	58 833 €	56 757 €	60 589 €	1 756 €	3,0%
657362	Subvention C.C.A.S.	254 157 €	237 300 €	255 023 €	867 €	0,3%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	63 050 €	59 282 €	66 050 €	3 000 €	4,8%
	Autres charges	40 000 €	8 519 €	41 997 €	1 997 €	5,0%
66	Charges financières	163 893 €	156 670 €	132 918 €	- 30 975 €	-18,9%
67	Charges exceptionnelles	11 800 €	38 855 €	18 800 €	7 000 €	
68	Dotations aux provisions	48 654 €	6 865 €	15 000 €	- 33 654 €	
014	Atténuation de produits	3 000 €	818 €	3 000 €	- €	
022	Dépenses imprévues	141 473 €	0 €	200 000 €	58 527 €	
TOTAL		5 512 683 €	5 054 447 €	5 597 126 €	84 443 €	1,5%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait, à périmètre identique de prestations, se stabiliser en 2020.

Pour autant, le projet de budget primitif concrétise de nouveaux engagements conclus sur l'exercice précédent, telle l'adhésion au Centre de Supervision Urbain, et intègre toujours des dépenses exceptionnelles destinées à maintenir à niveau le patrimoine communal avec :

- la réparation des bordures et allées du cimetière : 15 000 €
- la reprise de la toiture de la cantine du Haut Château : 10 000 €, hors remboursement de l'assurance
- la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal rendue nécessaire en raison d'infiltrations : 3 000 €
- la réparation du pédiluve des vestiaires du terrain de football : 1 850 €
- le nettoyage des sols du tennis suite au sinistre intervenu sur la toiture : 4 176 €, hors remboursement
- la taille sanitaire d'arbres au parc Maringer : 8 850 €
- le nettoyage des graviers des aires de jeux du parc du Haut Château 1 700 €
- l'installation en régie de système d'éclairage basse consommation dans plusieurs bâtiments municipaux : 3 800 €

Le projet de budget primitif accueille également des crédits destinés à confirmer la labellisation de la qualité de service selon le référentiel Marianne et la mise à jour des diagnostics amiante des bâtiments municipaux.

Le maintien de ce chapitre au niveau du budgété 2019 a été rendu possible par la résiliation du contrat de location relatif au local de la Maison de la Parentalité à la suite à son acquisition (- 18 300 €/an).

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Ce poste de dépenses devrait progresser de 2,5 % par rapport au budget primitif 2019, hors recettes perçues en compensation (voir en II.B.1 « Les atténuations de charges »), avec l'organisation de la campagne de recensement des habitants (26 000 € de charges compensées à seulement 60 % par l'Etat).

Une nouvelle fois, les mouvements de personnel seront conduits avec le minimum d'impact budgétaire à savoir en année pleine :

Départ des effectifs		Arrivée dans les effectifs	
		Recrutement d'un directeur adjoint pour le centre de loisirs	+ 33 000 €
Départ en retraite d'un agent d'entretien à temps non-complet	- 28 800 €	Recrutement d'un agent d'entretien à temps non-complet	+ 27 000 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'ATSEM	- 6 864 € (nets des recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un(e) ATSEM à temps non-complet	+ 23 000 €
TOTAL (année pleine)	- 35 664 €	TOTAL (année pleine)	+ 83 000 €

Au-delà de la dépense exceptionnelle liée à l'organisation de la campagne de recensement, ce chapitre enregistrera également la charge liée à l'organisation des prochaines élections municipales (estimée à 7 400 € pour deux tours). Sans ces dépenses, ce chapitre n'évoluerait que de 1,4 % en 2020.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ces charges, estimées à 646 526 €, seraient en progression de 1,4 % au regard du budget primitif précédent. Il est en effet proposé d'inscrire 1 000 € de crédits complémentaires pour permettre la formation des nouveaux membres du conseil municipal, tout en maintenant au même niveau l'enveloppe des indemnités.

Il est proposé également d'accueillir au sein de l'enveloppe budgétaire des associations une subvention exceptionnelle à la MJC Lorraine de 2 500 € pour la pérennisation des ateliers de co-réparation (« Repair Café »).

Enfin, ce chapitre sera marqué par la réimputation des participations de la ville au dispositif Ma Nounou et Moi, précédemment enregistrées au chapitre des charges à caractère général, pour se conformer aux prescriptions du plan comptable des collectivités.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

Ce poste de dépenses devrait reculer de près de 20 % en 2020 en raison :

- du vieillissement naturel de la dette caractérisée par la réduction continue de la charge des intérêts ;
- du rattrapage exceptionnel en 2019 d'une opération comptable portant sur les intérêts courus non échus (ICNE).

Considérant les intérêts réels, il est proposé, comme l'an passé, d'établir le niveau des crédits budgétaires en retenant une hypothèse de redressement des taux directeurs s'agissant des emprunts à taux révisables.

5. Les charges exceptionnelles

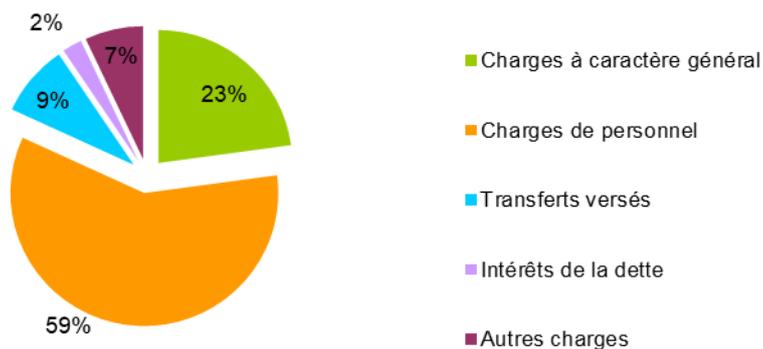
Au-delà des crédits reconduits entre deux exercices, pour permettre la rectification de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs, il est proposé d'inscrire des crédits pour la prise en charge éventuelle de frais d'obsèques de personnes indigentes, sans attendre l'établissement d'une décision modificative en cours d'exercice. En cas de non-utilisation, ces crédits feraient l'objet d'une annulation.

6. Les dotations aux provisions

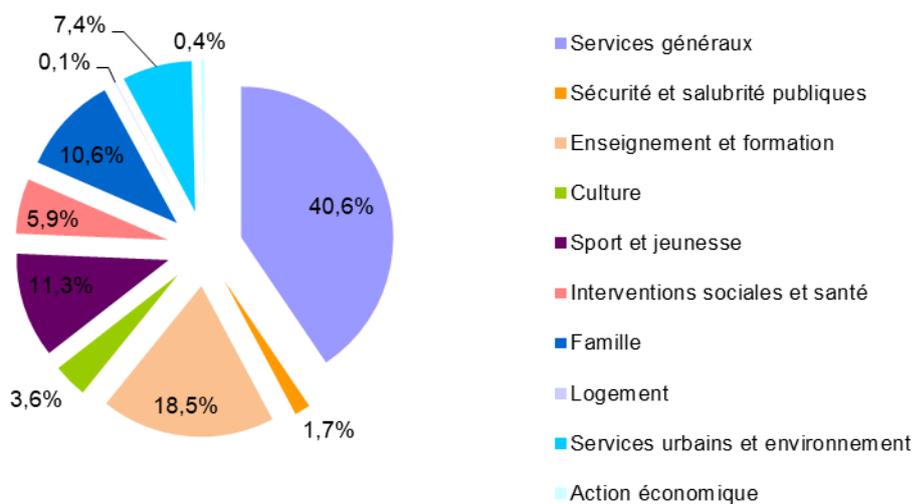
Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

En application de la méthode statistique retenue dans la délibération du 17 octobre 2016 et sur les conseils du comptable public, il est proposé de compléter la provision pour restes à recouvrer de 15 000 € supplémentaires.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE (HORS PROVISIONS)



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS (HORS DEPENSES NON VENTILABLES)



B. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 5 925 050 € en 2019, en progression de 4 % par rapport au budget primitif 2019.

Compte	Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	64 083 €	91 437 €	74 748 €	10 665 €	16,6%
70	Produits des services et du domaine	334 737 €	385 748 €	386 729 €	51 993 €	15,5%
73	Impôts et taxes	3 870 052 €	4 176 667 €	4 035 280 €	165 228 €	4,3%
7311	Contributions directes	2 395 202 €	2 423 697 €	2 448 000 €	52 798 €	2,2%
732	Reversements de CET (CUGN)	742 500 €	748 449 €	749 000 €	6 500 €	0,9%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	350 000 €	430 968 €	420 000 €	70 000 €	20,0%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	215 000 €	402 670 €	250 000 €	35 000 €	16,3%
7351	Taxe sur l'électricité	165 000 €	166 356 €	166 000 €	1 000 €	0,6%
	Autres	2 350 €	4 527 €	2 280 €	70 €	-3,0%
74	Dotations et participations	1 123 241 €	1 167 672 €	1 153 706 €	30 465 €	2,7%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	582 059 €	582 842 €	558 545 €	23 514 €	-4,0%
74121	D.S.R. (DGF)	102 917 €	95 471 €	100 500 €	2 417 €	-2,3%
74127	D.N.P. (DGF)	13 297 €	11 967 €	11 900 €	1 397 €	-10,5%
74832	Attribution du FDPTP	0 €	3 582 €	0 €	- €	
74834	Compensations TF	10 000 €	13 564 €	11 000 €	1 000 €	10,0%
74835	Compensations TH	160 000 €	171 386 €	170 000 €	10 000 €	6,3%
74718	Autres participations de l'Etat	2 447 €	4 515 €	2 710 €	263 €	10,7%
7473	Participations du département	1 734 €	1 134 €	1 320 €	414 €	-23,9%
7475	Participations du Grand Nancy	23 600 €	25 628 €	23 800 €	200 €	0,8%
	Participations d'autres organismes (Caf...)	227 187 €	257 583 €	273 931 €	46 744 €	20,6%
75	Autres produits de gestion courante	242 159 €	221 858 €	210 911 €	31 248 €	-12,9%
77	Produits exceptionnels	20 000 €	61 434 €	23 676 €	3 676 €	
78	Reprise sur amortissements et provisions	40 000 €	6 515 €	40 000 €	- €	
	TOTAL	5 694 271 €	6 111 330 €	5 925 050 €	230 778 €	4,1%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Avec l'arrivée à échéance du dernier contrat aidé en cours d'exercice, ce poste de recettes aurait dû reculer en 2020. Néanmoins, avec la réimputation de la participation des agents au financement des titres-restaurant, ce chapitre pourrait évoluer à la hausse - au détriment toutefois du chapitre dédié aux « autres produits de gestion courante » qui enregistrait précédemment ces participations -.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

Compte tenu du taux de fréquentation important des dispositifs en direction de la jeunesse constaté en 2019 et considérant les inscriptions déjà enregistrées, il est proposé d'ouvrir les crédits correspondant au niveau des réalisations de l'exercice précédent.

Les recettes de régie publicitaire du bulletin devraient également s'établir à leur niveau maximal compte tenu des engagements pris par les partenaires jusqu'à la fin de l'exercice.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé essentiellement des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait s'établir à un niveau supérieur de 4,3 % à celui inscrit au budget primitif précédent.

Un recul de ce chapitre est néanmoins attendu en 2020 en comparaison avec les réalisations de l'exercice précédent, sans lien toutefois avec la suppression définitive de la taxe d'habitation pour les contribuables à revenus modestes.

En effet, l'exercice 2019 avait enregistré un niveau particulièrement élevé de produits de taxe additionnel aux droits de mutation. Considérant le resserrement des conditions de crédits aux particuliers, suite aux recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière, le marché de l'immobilier pourrait être moins dynamique en 2020 et il est proposé, dans ce contexte, d'inscrire un niveau moyen de crédits sur l'article de la taxe.

Concernant les contributions directes (taxes d'habitation et taxes foncières) et en l'absence de notification des bases prévisionnelles, les crédits inscrits à l'article 7311 intègrent exclusivement une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour la taxe foncière. Evidemment, compte tenu de la nature particulière de ce budget (budget de transition) et de la politique fiscale conduite depuis le début du mandat, il est proposé d'établir ce budget primitif à taux d'imposition constant.

	2019			2020			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
Fiscalité des ménages										
Taxe d'habitation	15 386 303 €	7,95%	1 223 211 €	15 523 405 €	7,95%	1 234 111 €	10 900 €	0,89%	0,89%	50,41%
Taxe sur le foncier bâti	15 057 720 €	7,95%	1 197 089 €	15 237 410 €	7,95%	1 211 374 €	14 285 €	1,19%	1,19%	49,48%
Taxe sur le foncier non bâti	27 490 €	9,15%	2 515 €	27 490 €	9,15%	2 515 €	- €	0,00%	0,00%	0,10%
Sous-total	30 471 513 €		2 422 815 €	30 788 305 €		2 448 000 €	25 185 €	1,04%	1,04%	100%
Allocations compensatrices										
d'exonérations de taxe d'habitation			171 386 €			170 000 €	- 1 386 €	-0,81%		
d'exonérations de taxe foncière			13 564 €			11 000 €	- 2 564 €	-18,90%		
Sous-total			184 950 €			181 000 €	- 3 950 €	-2,14%		
Total des impositions des ménages			2 607 765 €			2 629 000 €	21 235 €	0,81%		
Reversements de fiscalité										
Reversement de CET			748 449 €			749 000 €	551 €	0,07%		
Compensation de CET			- €			- €	- €			
Sous-total			748 449 €			749 000 €	551 €	0,07%		
Total de la fiscalité directe			3 356 214 €			3 378 000 €	21 786 €	0,65%		

Les reversements de taxe professionnelle de la Métropole, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, pourraient progresser en 2020, sous confirmation du dynamisme des bases commerciales enregistré depuis trois ans. Néanmoins, la prudence invite une nouvelle fois à inscrire au budget un montant de crédits équivalent aux produits perçus en 2019.

Les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure pourraient, quant à eux, reculer avec le démontage d'enseignes et autres dispositifs publicitaires suite aux contrôles de terrain réalisés par les services au second semestre 2020.

4. Les dotations et participations

Ce chapitre composé notamment des participations de l'Etat au fonctionnement des collectivités devrait évoluer favorablement en 2020, avec la revalorisation des participations de la Caf aux dispositifs en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

En revanche, au sein de ce poste de recettes, la progression des dispositifs de péréquation devrait priver la collectivité d'environ 35 000 € de dotation forfaitaire, hors part dynamique de la population, avec une progression très limitée des dotations de péréquation. Compte tenu de la santé financière de la collectivité, il est proposé, comme les exercices passés, de ne pas inscrire de crédits au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Enfin, ce chapitre devrait enregistrer la participation de l'Etat à l'organisation de la campagne de recensement de la population attendue à hauteur de 16 278 € et propose plusieurs réimputations comptables internes.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

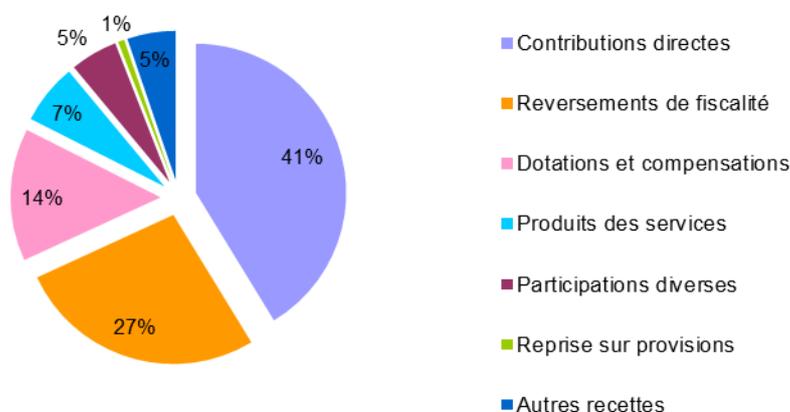
Concernant les produits de location de salle, qui évoluent au rythme imprévisible des demandes des particuliers, il est proposé d'évaluer ces redevances à partir d'une hypothèse moyenne de perception.

Concernant les autres produits de gestion courante, ce chapitre sera amputé cette année des participations des agents au financement des titres-restaurant dorénavant imputés dans les « atténuations de charges » (chap. 013).

6. Les reprises sur amortissements et provisions

L'apurement progressif des restes à recouvrer, engagé depuis 2017, consistant à admettre en non-valeurs et créances éteintes des titres émis par la collectivité sur les exercices passés, pourrait conduire au déblocage maximal d'une provision de 40 000 € selon les estimations du comptable.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 960 716 € contre 977 924 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 90 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever au minimum à 1 109 963 € en 2020, hors restes à réaliser de l'exercice précédent. Le projet de budget primitif a, en effet, été conçu sans nouveau programme d'équipement, mais avec des interventions nécessaires au maintien en bon état du patrimoine communal.

Compte	Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	276 110 €	276 174 €	- €	284 952 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	15 853 €	3 534 €	4 197 €	24 044 €
205	Logiciels	14 785 €	3 066 €	3 242 €	3 244 €
2031	Frais d'études	1 068 €	468 €	955 €	20 800 €
2033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	76 800 €	20 892 €	- €	1 800 €
21	Immobilisations corporelles	657 325 €	276 158 €	244 254 €	344 098 €
2111	Terrains nus	15 000 €	- €	- €	9 000 €
2121	Plantations	1 500 €	- €	- €	1 500 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	74 424 €	69 418 €	- €	24 250 €
21318	Autres bâtiments publics	- €	- €	204 810 €	- €
2132	Immeubles de rapport	- €	- €	- €	- €
2135	Installations générales, agencements	111 883 €	37 355 €	14 861 €	136 049 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	7 837 €	3 507 €	2 090 €	6 030 €
2158	Matériels et outillages techniques	10 000 €	2 837 €	5 383 €	8 000 €
2182	Matériel de transport	18 000 €	17 900 €	- €	35 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	41 013 €	32 240 €	306 €	22 536 €
2184	Mobilier	23 988 €	12 718 €	177 €	20 260 €
	Autres	95 871 €	100 183 €	16 628 €	81 473 €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €	- €
	Opérations d'équipement	- €			
93	Aménagement d'une crèche	1 135 €	- €	- €	- €
102	Réhabilitation de l'école Prévert	125 €	- €	125 €	- €
103	Réhabilitation de l'accueil de l'HVD	210 828 €	197 558 €	6 366 €	- €
104	Construction d'une salle d'activités	42 094 €	41 565 €	529 €	466 €
105	Mise en accessibilité de l'EAC	793 164 €	587 535 €	- €	199 132 €
TOTAL				255 471 €	854 492 €
		2 073 435 €	1 403 415 €		1 109 963 €

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées, essentiellement, du remboursement annuel du capital de la dette et du capital des emprunts remboursés par anticipation.

Ce poste de dépenses devrait progresser d'environ 8 800 € en 2020 en raison des profils d'amortissement retenus par la collectivité lors de la conclusion des emprunts constituant son enveloppe de dette. Pour mémoire, les emprunts à échéances constantes se caractérisent par une progression naturelle des montants amortis tout à long de leur vie en contrepartie d'un recul, à due concurrence, de la charge d'intérêts.

La proposition d'ouverture de crédits à 284 952 € intègre, par ailleurs, 500 € de crédits pour permettre, le cas échéant, le remboursement de dépôts de garantie en cas de départ de locataires.

2. Les subventions d'équipement

Il est proposé, à l'instar des exercices précédents, d'ouvrir 1 800 € de crédits pour permettre l'attribution de subventions d'équipement aux associations.

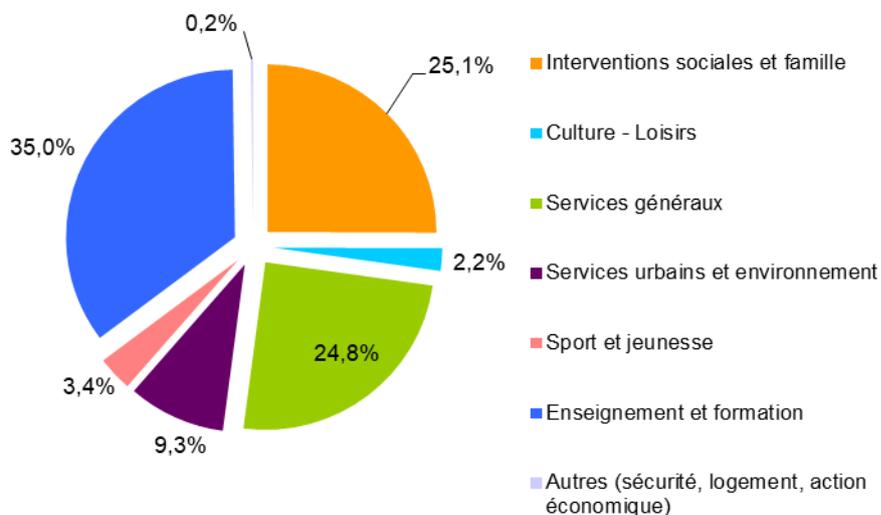
3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal et l'acquisition d'immobilisations :
 - **au profit des écoles** avec notamment l'installation de jeux et de sols amortissants dans la cour de l'école d'application du Centre et de l'école maternelle Prévert (49 551 €), quelques aménagements destinés à améliorer le confort des élèves (8 800 €) et l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles (18 742 €) ;
 - **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec la réalisation de travaux de mise en accessibilité du parc du Haut Château et divers travaux paysagers pour 26 506 €, l'aménagement du cimetière pour 13 500 € (dont 5 800 € de reprise de concessions), l'aménagement du chemin de la butte Sainte-Geneviève pour 14 524 € (dont 7 262 € de restes à réaliser) ;
 - **pour améliorer la sécurité et le confort des usagers des équipements publics** avec la mise à niveau de dispositifs de vidéosurveillance (19 000 €), le remplacement partiel du châssis vitré de l'Hôtel de Ville (26 858 €), la refonte de la signalétique (11 000 €), le remplacement des cylindres des portes des écoles (10 750 €), l'acquisition de défibrillateurs (7 500 €) ;
 - **pour le développement du territoire** avec l'acquisition d'un terrain au pied de la butte Sainte-Geneviève pour 9 000 € ;
 - **pour le fonctionnement des services municipaux** avec l'acquisition d'un véhicule de 20 m³ pour 35 000 € et l'aménagement de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention pour 8 000 €
- les opérations d'équipement avec principalement le solde de l'opération de mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 199 132 € ;

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B.2.1 du budget primitif.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts et sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1 396 434 € en 2020.

Compte	Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
024	Cessions	20 500 €	- €	- €	20 000 €
10	Dotations	1 232 561 €	1 235 695 €	- €	1 115 325 €
10222	FCTVA	100 000 €	103 134 €	- €	175 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 132 561 €	1 132 561 €	- €	940 325 €
13	Subventions d'investissement	234 170 €	169 779 €	63 833 €	57 230 €
1312	Régions	- €	491 €	- €	- €
1321	Etat et établ. Nationaux	167 732 €	124 919 €	- €	- €
1323	Département	4 680 €	- €	3 631 €	- €
1327	Budget communautaire	- €	- €	- €	41 730 €
1328	Autres subv.équipement	8 923 €	4 936 €	3 987 €	15 500 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	52 835 €	39 433 €	13 402 €	- €
1347	Dotat° de soutien à l'investissement local	- €	- €	42 813 €	- €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €
	Recettes diverses	- €	- €	- €	- €
102	Réhabilitation de l'école mat. Prévert	- €	- €	- €	- €
1321	Etat et établ. Nationaux	- €	- €	- €	- €
1328	Autres (Fsil)	- €	- €	- €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	- €	- €	- €	- €
103	Réhabilitation de l'accueil de l'HDV	25 780 €	7 734 €	18 046 €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	25 780 €	7 734 €	18 046 €	- €
104	Construction d'une salle d'activités	64 086 €	64 086 €	- €	- €
1323	Département	25 776 €	25 776 €	- €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	38 310 €	38 310 €	- €	- €
105	Mise en accessibilité de l'EAC	180 000 €	- €	- €	122 000 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	180 000 €	- €	- €	122 000 €
Restes à réaliser N-1				81 879 €	1 314 555 €
TOTAL		1 757 097 €	1 477 295 €		1 396 434 €

1. Les dotations

Compte tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2019, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 175 000 € en 2020.

La collectivité bénéficiera surtout d'une fraction significative de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements (940 325 € contre 1 132 561 € en 2019).

2. Les subventions d'équipement

La ville devrait percevoir environ 179 230 € de subventions en 2020 (hors restes à réaliser) dont :

- 41 729 € de l'Union Européenne pour la construction de la salle d'activités scolaires et périscolaires ;
- 5 500 € pour la réalisation d'études et de travaux portant sur la récupération des eaux pluviales ;
- 122 000 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre ;
- 10 000 € de certificat d'économie d'énergie.

3. Les produits de cession

Enfin, la ville pourrait percevoir cette année les 20 000 € de produits de cession inscrits aux budgets primitifs précédents correspondant à la vente de la parcelle située avenue de Saulxures.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

